

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 29 AOUT À 20H30.**

L'an deux mille seize, le vingt-neuf Août, le Conseil Municipal, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel des séances en session ordinaire. Présidence du Conseil Municipal assurée par Jean-Michel GIROUX, Maire.

**Présents** : GIROUX Jean-Michel, MUIA Jean-Christophe, NOTTON Annie, BADIER Aimée, FOURNIER Christophe, JULLIERON Alain, BARDE Cédric, BOUILLOUX Nathalie, CHARIERE Céline, CHEVREL Roseline, CHOURLIN Olivier, GAILLARD Mireille, JOSSERAND Christelle, KNUBEL Claire, MERMET Jacques, POUPLIER Jean-Noël, TRAVARD Joël.

**Excusés** : CASAMASSA Laurianne ( pouvoir à A. NOTTON ),  
ROUQUET Pierre ( pouvoir à J. TRAVARD ).

Convocation du 12 août 2016.

**Secrétaire de séance** : Joël TRAVARD.

Ouverture de séance.

Le Conseil Municipal, après avoir débattu a :

- DECIDÉ d'instaurer le Régime Indemnitare de Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel ( RIFSEEP ) pour les cadres d'emploi suivants : adjoints administratifs, adjoints d'animation et Atsem.

Le maire explique que le régime indemnitare des agents des collectivités territoriales a été complètement modifié par arrêté ministériel en date du 18/12/2015. Les primes sont dorénavant attribuées pour chaque poste selon le degré d'encadrement, d'expertise et de sujétion.

Le RIFSEEP se compose :

- de l'Indemnité de Fonction, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) : part fixe et identique pour tous les agents occupant le même poste.
- du Complément Indemnitare Annuel (CIA) : part variable attribué librement selon les résultats de chaque agent.

Le Maire précise que des plafonds bruts annuels ne doivent pas être dépassés pour l'attribution des primes.

Le projet d'instauration du RIFSEEP a été validé à l'unanimité par le Comité Technique du Centre de Gestion de l'Ain.

- ENTENDU le Maire sur le dossier de l'isolement viaire de TIFLEX. Celui-ci a rappelé le souhait de l'entreprise Tiflex de clore son site pour des raisons de sécurité et de préservation des secrets industriels.

Des réunions préalables se sont tenues entre la commune de Poncin , la Communauté de communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon, le Conseil départemental de l'Ain et l'entreprise Tiflex.

L'agence départementale d'Ingénierie a été missionné par le président du département pour réaliser une étude technique du projet et une estimation des coûts. La prise en charge financière de ces travaux pourrait être partagée à part égale entre ces collectivités et l'entreprise Tiflex.

Après un large et long débat, le conseil municipal a décidé de sursoir à délibérer sur cette prise en charge financière évoquée, dans l'attente de la présentation par l'agence d'ingénierie du projet retenu , notamment concernant le Chemin du Chanay, qui initialement ne devait pas être concerné , et de l'estimation précise des coûts.

Les conseillers chargent le maire d'organiser une réunion entre le conseil et l'agence d'Ingénierie.

- ENTENDU le Maire qui a exposé que la Communauté de Communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon désirait prendre à sa charge le Fond Intercommunal de Péréquation ( FIP ) que règle chaque commune, afin d'améliorer son coefficient d'intégration fiscale.

En contre-partie , le conseil communautaire s'est prononcé en faveur de la diminution des attributions de compensations versées à chaque commune.

Pour Poncin le FIP s'élève 13 597,00 € en 2016.

Le nouveau montant de l'attribution de compensation sera donc de 389 077,00 ( montant prévu ) - 13 597,00 = 375 480,00 €

- RENOUVELÉ la convention avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Ain ( SDIS ) autorisant Monsieur Laurent MERMET, sapeur-pompier volontaire, de s'absenter pendant son temps de travail pour participer aux missions opérationnelles et aux formations SP à hauteur de 10 jours en 2017 et 5 jours les années suivantes. Monsieur MERMET percevra son salaire et la collectivité touchera les indemnités horaires en lieu et place du sapeur-pompier dès lors qu'il sera absent de son travail.

AUTORISÉ le versement de l'indemnité de conseil alloué à M. Karl DANIS, trésorier intérimaire du 1/02/2016 au 30/06/2016 au service des finances publiques. Montant total de l'indemnité : 274,80 € Brut.

AUTORISÉ la signature de conventions avec la Société des Autoroutes Paris Rhin Rhône ( APRR ) afin de définir les modalités de gestion et d'entretien des deux ponts surplombant l'autoroute A40 à hauteur d'Avrillat et Sur Gross.

AUTORISÉ la signature de conventions avec M. BERTRAND Noël et M. TROCCON Thierry pour le passage de canalisations sur leur parcelle afin de drainer les eaux du chemin de la Bierle avec déversement dans un puits perdu crée sur une parcelle appartenant à M. TROCCON.

ACCEPTÉ la résiliation du bail de M. Lucas FOIERI, locataire d'un studio Avenue de la Résistance, à compter du 15/09/2016 et du bail de M. JELMONI Benjamin, locataire d'un garage à la gendarmerie, à compter du 30/06/2016.

DECIDÉ l'attribution de chèques cadeaux en novembre d'une valeur de 150 € pour les agents dont le temps de travail est supérieur à un mi-temps et 80 € pour les autres avec les conditions suivantes :

- ne pas avoir eu plus de 10 jours d'arrêts de maladie ordinaire sur une période antérieure de 12 mois ( 1<sup>er</sup> novembre / 31 Octobre )
- être toujours parmi les effectifs de la commune à la date d'attribution ( novembre )
- avoir effectué au moins 6 mois de service pour les contractuels

Clôture à 22h15.

Le Maire,  
JM. GIROUX

**Informations :**

-

**Samedi 3 septembre de 14h à 18h** plateforme sportive et gymnase  
**FORUM DES ASSOCIATIONS**

**Lundi 5 septembre à 19h** Salle du bas du Foyer Rural  
**REUNION PUBLIQUE « MA COMMUNE, MA SANTÉ »** ( accès pour tous à une mutuelle santé )